REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0332

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Opération Parc Marius Berliet - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guilland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014

Délibération n° 2014-0332

commission principale :	urbanisme
objet :	**Opération Parc Marius Berliet - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Solycogim, propriétaire ou mandataire de différents propriétaires représentant un tènement foncier de 2,7 hectares appelé Parc Marius Berliet, à Lyon 8°. Elle souhaite réaliser sur ce tènement un projet urbain mixte de logements et d'activités d'environ 50 000 mètres carrés de surface de plancher.

Ce projet urbain répond aux objectifs suivants :

- renouveler un tissu industriel ancien,
- poursuivre le développement à l'est de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot-Épargne,
- affirmer la continuité urbaine de la ville,
- intégrer et renouveler les activités commerciales et économiques,
- prévoir la possibilité de réaliser des équipements publics de proximité,
- promouvoir l'histoire du site.

Le Conseil de communauté du 24 juin 2013 a approuvé, par délibération n° 2013-4042, une convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Communauté urbaine de Lyon, la société Solycogom et la ville de Lyon. Cette convention, signée le 31 juillet 2013, fixe notamment : le périmètre de l'opération, le programme des constructions, le programme des équipements publics à réaliser en régie par la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et ERDF, le niveau de participations mis à la charge de la société Solycogim pour la réalisation des équipements publics, ainsi que les modalités de versement et de cession des emprises des futurs équipements publics. Cette même délibération prévoit l'individualisation d'une autorisation de programme de 4 261 682 € en dépenses (étude de maîtrise d'œuvre et reversement des participations à la Ville) et 5 540 182 € en recettes (participations des constructeurs).

Le programme des équipements publics prévoit, en matière d'équipements publics d'infrastructures, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine :

- une voie nouvelle 1 dans le prolongement de la rue Saint Gervais et une voie nouvelle 2 dans le prolongement de la rue de la Fraternité avec l'aménagement d'un carrefour à feux,

- un élargissement des rues existantes : Audibert Lavirotte et des Hérideaux, et une requalification des voies périmètrales Berliet et Saint Agnan,

- une placette nouvelle sorte de "mail piétonnier" dans le prolongement de la voie nouvelle 2 et desservant le groupe scolaire et la crèche.

Conformément à l'article 7 de la convention de PUP, la Communauté urbaine doit acquérir les emprises foncières de ces équipements d'infrastructures, soit 4 206 mètres carrés environ, au plus tard le 1er janvier 2016.

La société Solycogim s'est engagée, au travers du PUP, à rétrocéder à la Communauté urbaine ces terrains d'assiette des futures voiries, libérés et dépollués, pour un prix forfaitaire de 75 € HT par mètre carré.

Il est proposé d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 382 720 € pour l'acquisition des assiettes foncières des équipements publics d'infrastructures dans les délais prévus dans le PUP ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des équipements d'infrastructures de l'opération Parc Marius Berliet à Lyon 8°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2857, pour un montant de 382 720 € en dépenses, à prévoir en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 644 402 € en dépenses et 5 540 182 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.